



**Question écrite de la Députée Katrin JADIN
à Monsieur Jan JAMBON, Ministre de l'Intérieur,
concernant la police montée
- déposée le 14 juillet 2015 -**

Monsieur le Ministre,

Dans le cadre des discussions à propos des tâches clés de la police, la rumeur prétend que la police montée pourrait être supprimée. Une des raisons évoquées serait le manque d'efficacité de la cavalerie. N'ayant pas reçu d'affirmation, ni de contestation de votre part, les membres de la police montée sont inquiets et ont lancé une pétition en ligne.

Monsieur le Ministre, ma question est la suivante :

- Qu'en est-il des discussions, réflexions à ce sujet ?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Katrin JADIN

Réponse à la question parlementaire n° 558 du 22 juillet 2015 de Madame JADIN Katrin, Députée

Objet: La police montée

Conformément à l'accord gouvernemental, j'ai été chargé de déterminer les tâches-clés devant être assumées par les services de police. Cette forme d'appui de la direction générale de la police administrative de la police fédérale fait partie de l'exercice « tâches-clés de la police ».

Le but du débat est de définir quelles sont, dans notre société moderne et actuelle, les tâches clés de la police d'aujourd'hui et surtout déterminer celles qui ne le sont pas. L'objectif est donc de recentrer les policiers sur leurs tâches essentielles et de les libérer de certaines tâches administratives et opérationnelles. Nous cherchons donc l'efficacité et l'efficience.

Ce débat va de pair avec la réorientation des moyens financiers, matériels et en personnel nécessaires, tenant compte des priorités pour la police. Je prendrai les mesures nécessaires afin de recentrer les policiers sur leurs tâches essentielles et de les libérer de certaines tâches administratives et opérationnelles.

Dans ce cadre je tiens à vous signaler que les moyens libérés au sein de la police fédérale seront investis dans (1) un meilleur fonctionnement policier intégré, y compris un renforcement de l'appui fédéral à la composante locale de la police intégrée, tenant compte des besoins de toutes les zones de police locale et (2) l'augmentation la force de frappe de la police dans les domaines de sécurité déterminés comme prioritaires par notre gouvernement (p.ex. le radicalisme et le terrorisme ; ...).

Cet exercice « tâches-clés » est toujours en cours et fait l'objet d'une analyse approfondie et objective, complétée par de nombreuses concertations de tous les partenaires concernés, y compris la police locale représentée par la Commission Permanente de la police locale.

Je peux vous informer qu'il n'y a pas encore eu une décision formelle quant au maintien ou à la suppression de certaines missions ou services, mais il va de soi que l'analyse coût-bénéfice de différentes options et les attentes de tous les acteurs concernés joueront un rôle décisionnel.